

## AVIS DANS LE CADRE DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE TRANSPARANCE

Turnhout, le 8 juillet 2011 – Miko NV, le spécialiste du service café et des emballages plastiques coté sur Euronext Bruxelles, annonce la réception, le 6 juillet 2011, d'une notification dans la cadre de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

Dans cette notification, la KBC Asset Management SA communique que, le 5 juillet 2011, sa participation est tombée en-dessous le seuil statutaire minimum de 3 %.

### A PROPOS DE MIKO

Il y a plus de 200 ans que Miko est actif dans le service café, et depuis quelques 35 années également dans les emballages plastiques. Il a été introduit sur Euronext Bruxelles en 1998. Miko poursuit une "stratégie à deux piliers" dans laquelle les activités clés – service café et emballages plastiques – sont des entités à part entière dotées chacune de leur propre direction, de manière à ce que ces deux activités puissent suivre une voie de croissance qui leur est propre. Le groupe emploie 641 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 117,8 millions d'euros en 2010. La division matières plastiques intervenait à raison de 50,1 % dans ce chiffre d'affaires, les 49,9 % restants revenant au département service café. C'est un groupe international avec des entreprises propres en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Tchéquie, en Slovaquie et en Australie.

### FIN

#### Note pour les rédactions:

*Pour de plus amples détails, prière de prendre contact avec Frans Van Tilborg, tél. +32 (0)14-46.27.70. Après 15.30 heures: (GSM Frans Van Tilborg) +32 (0)495-59.12.77.*

*Dit persbericht is ook beschikbaar in het Nederlands.  
This press release is also available in English.*

Site web Miko: [www.miko.eu](http://www.miko.eu)

Site web Puro : [www.purocoffee.com](http://www.purocoffee.com)